

# ACHATS PROFESSIONNELS RESPONSABLES (APR)

Rencontre du management durable  
CCIG, en partenariat avec la HEG et SCDD  
19 mars 2021, Genève

Paolo Baracchini  
QS&P, [www.qsp.ch](http://www.qsp.ch), [paolo.baracchini@qsp.ch](mailto:paolo.baracchini@qsp.ch)

# Le contexte lié aux APR

- Les achats et la chaîne d'approvisionnement représentent en moyenne une partie importante du chiffre d'affaires dans une entreprise. Ils représentent donc un élément stratégique pour toute organisation privée ou publique.
- Considérant le poids des achats dans le PIB, optimiser le processus achat permet de développer une économie plus profitable pour l'entreprise et plus durable pour la société.
- La mondialisation des échanges, la délocalisation de la production et la facilité de communiquer augmentent le risque de criticité du processus achat pour l'entreprise.

# Les principes des APR

- ✓ **Professionaliser** le processus d'achat
- ✓ Evaluer les besoins réels d'achat
- ✓ Prendre en compte l'ensemble des coûts directs et indirects (externalisation des coûts)
- ✓ Respecter les exigences légales et les normes internationales.
- ✓ Chercher des alternatives et innover en termes d'achats
- ✓ Se sentir **responsable** des impacts globaux générés vis-à-vis des parties intéressées (directes et indirectes) à travers son processus d'achat
- ✓ Garantir la transparence dans les pratiques d'achat
- ✓ Viser une approche de durabilité chez soi et chez ses fournisseurs
- ✓ Intégrer dans toutes les pratiques d'achat la notion de responsabilité
- ✓ Sensibiliser et former les acteurs de la fonction achat

# Pourquoi mettre en place la démarche APR

- Influencer positivement sur l'ensemble de l'approvisionnement
- Optimiser les coûts réels du processus d'achat
- Impliquer et stimuler l'adhésion des fournisseurs
- Favoriser l'innovation et la recherche de solutions alternatives
- Minimiser les risques d'approvisionnement (sociétaux et d'image)
- Améliorer la confiance des investisseurs, des collectivités et des clients
- Favoriser des pratiques plus responsables
- Améliorer son positionnement envers le marché et les concurrents

# A ne pas oublier dans la démarche APR

La démarche prend en considération:

- La gouvernance de l'entreprise (règles internes de gestion)
- Le principe de vigilance et les mécanismes de remédiation des impacts sociétaux impliquant les Droits de l'Homme
- Les conditions de travail chez les fournisseurs de produits et prestations et leur sous-traitants
- La prévention contre le changement climatique lié aux produits et prestations achetés
- La loyauté des pratiques y compris la lutte à la corruption, aux lobby, etc.
- Les domaines d'action et d'impact vis-à-vis des consommateurs
- Les implications des achats sur la communauté locale

# Quoi et comment pour une orientation APR

- Afficher une volonté claire de mettre en place une démarche APR et en faire un objectif stratégique.
- Clarifier les rôles et les responsabilités et les missions des acheteurs et des fournisseurs pour améliorer l'efficacité et la performance de l'organisation et être source d'innovation.
- La formation et la sensibilisation des acteurs impliqués dans le processus achat , aussi la direction, à travers des formations ciblées y compris dans le domaine des audits. (HEG, Procure.ch, etc.)
- Les outils opérationnels et pragmatiques pour les acheteurs pour l'analyse de des impacts sociétaux des produits et des fournisseurs et pour le calcul du « juste prix ».
- La norme internationale ISO 20400 qui aide à structurer le processus achats et y intégrer la RSE. Applicable à tout type d'organisme, elle offre une certification internationale très appréciée dans les approches B2B.